

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00775
Numéro SIREN : 492 313 184
Nom ou dénomination : SARL PIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/013907



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01012017

31122017

Régime simplifié d'imposition
Régime réel normal

x

A

Société SARL

Adresse du siège social:

165 IMPASSE DE LA GARRIGUE
LIEU DIT LES COUGUILLES
83210 LA FARLEDE

SIRET 4 9 2 3 1 3 1 8 4 0 0 2 9

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

B ACTIVITE

Activités exercées

SIRET

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C

Bénéfice imposable à 33 1/3%

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines

Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

ite

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Tél:

N° d'agrément du CGA

Identité du déclarant:

Date: 18/05/2018

Lieu LA FARLEDE

Qualité et nom du signataire:

BERTON PIERRE

Tél:

Signature

GERANT

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES		
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j	
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Montant des sommes versées :					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.
				5	6	7	8

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	104 936	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRAVIS Informatique

Désignation de l'entreprise Société SARL PIERRE Néant *

Adresse de l'entreprise 165 IMPASSE DE LA GARRIGUE 83210 LA FARLEDE

Numéro SIRET * 4 9 2 3 1 3 1 8 4 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>		
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	86 965	030	35 661	51 304	29 993	
	Immobilisations financières * (1)	040	9 700	042		9 700	7 800	
	Total I (5)	044	96 665	048	35 661	61 004	37 793	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060	254 000	062		254 000	280 000	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	38 442	070		38 442	164
		Autres * (3)	072	15 185	074		15 185	9 726
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	387	086		387	14 672	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		Total II	096	308 014	098		308 014	304 561
		Total général (I+II)	110	404 679	112	35 661	369 017	342 354
PASSIF								
						Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120		1 500	1 500	
	Ecart de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126		150	150	
	Réserves réglementées *	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		131				
	Report à nouveau	134		134		15 401	412	
	Résultat de l'exercice	136		136		10 438	14 990	
	Provisions réglementées	140		140				
		Total I	142		142		27 489	17 051
		Total II	154		154			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154		154				
	Emprunts et dettes assimilées	156		156		180 366	125 673	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166		79 389	73 830	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	51 963	172		81 774	125 799	
	Produits constatés d'avance	174		174				
	Total III	176		176		341 528	325 303	
	Total général (I + II + III)	180		180		369 017	342 354	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		7 967	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		33 948	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302, 303bis A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Société SARL PIERRE</u>		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le						
A - RÉSULTAT COMPTABLE				[3 1 1 2 2 0 1 7]							[3 1 1 2 2 0 1 6]						
				1							2						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	282 844						427 016						
	Production vendue	{ biens intracommunautaires services *	} dont export et livraisons	215	214												
				217	218						328 797 125 646						
					222												
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224												
	Production immobilisée *				226												
	Subventions d'exploitation reçues				230	12 711						31 514					
	Autres produits				232	624 353						584 176					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				234	167 960						276 025					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				236	26 000						(86 895)				
Variation de stock (marchandises) *					238	80 536						17 959					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					240												
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					242	194 926						188 364					
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier 859 - immobilier)			244	863						8 393					
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			250	106 637						122 439					
Rémunérations du personnel *					252	20 660						27 320					
Charges sociales (cf. renvoi 380)					254	10 737						9 830					
Dotations aux amortissements *					256												
Dotations aux provisions					262	3 346						978					
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		264	611 665						564 413						
		260		270	12 688						19 763						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				280	1						(12)						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			290												
	Produits exceptionnels	(IV)			294	571						1 697					
	Charges financières	(V)			300	676						1 248					
	Charges exceptionnelles	(VI)			306	1 004						1 816					
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)			310	10 438						14 990					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				312	10 438						314						
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				316													
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				318												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				322												
	Provisions non déductibles *				324	1 004											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				330	676											
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	998												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997												
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				342												
	Entreprise nouvelles (44, sexes)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44, septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44, quaterdecies)	138	350	5 424							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexes A)	989	Créance due au report en arrière du déficit	346											
Divers ZFA (44, quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344														
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	6 694						354						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356													
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	6 694						372						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société SARL PIERRENéant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	42 583	442	29 804	444		446	72 388	446	72 388	72 388	72 388
	Installations générales, agencements divers	450	4 000	452		454		456	4 000	456	4 000	4 000	4 000
	Matériel de transport	460	8 333	462		464		466	8 333	466	8 333	8 333	8 333
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 244	474		476	2 244	476	2 244	2 244	2 244
Immobilisations financières		480	7 800	482	1 900	484		486	9 700	486	9 700	9 700	9 700
TOTAL		490	62 717	492	33 948	494		496	96 665	496	96 665	96 665	96 665
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506			
	Terrains	510		512		514		516		516			
Immobilisations corporelles	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	15 553	532	7 916	534		536	23 469	536	23 469	23 469	23 469
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 221	542	500	544		546	3 721	546	3 721	3 721	3 721
	Matériel de transport	550	6 150	552	2 183	554		556	8 333	556	8 333	8 333	8 333
	Autres immobilisations corporelles	560		562	138	564		566	138	566	138	138	138
TOTAL		570	24 924	572	10 737	574		576	35 661	576	35 661	35 661	35 661
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SARL PIERRE

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800
--	-----

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	147 006
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	111 746
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DGFIP N° 2033-E 2016

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Société SARI PIERRE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	Durée en nombre de mois <u>12</u>
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		282 844
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		328 797
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115		456
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		612 097
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121		167 960
Variation de stock (marchandises)	122		26 000
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		80 536
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125		72 831
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		110 112
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		3 346
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		460 785
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137		151 312
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117		151 312
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		611 642
Période de référence	du	024	01/01/2017 au
			160
			31/12/2017
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		5
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

SARL PIERRE
165 IMPASSE DE LA GARRIGUE
83210 LA FARLEDE

R.C.S. TOULON 492 313 184

13507

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2017**

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Comme vous pourrez le remarquer cet exercice se solde par un Bénéfice de 10,438 euros, soit 1,7 % du chiffre d'affaires
Notre chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 611,642 € alors qu'il était de 552,662 l'année précédente soit une augmentation de 11%.

Nos charges de personnel se sont élevées à la somme de 127,297 € et représentent 21% du chiffre d'affaires HT,

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 10,438 euros

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Bénéfice 2017 à affecter	10,438 euros
TOTAL A AFFECTER	10,438 euros
AFFECTATION	
Report à nouveau:	10,438 euros

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, nous vous rappelons la non distribution de dividendes les années précédentes ni pour cet exercice.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24.07.1966

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée aux dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérante, pour l'exercice écoulé.

Le Gérant,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. S.', is written over two horizontal lines. The signature is slanted and somewhat stylized.

SARL PIERRE
165 IMPASSE DE LA GARRIGUE
83210 LA FARLEDE

R.C.S. TOULON 492 313 184
PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 14 juin 2018

L'AN Deux mille dix huit, et le quatorze juin, à QUINZE HEURES, les associés se sont réunis au siège social de la S.A.R.L. PIERRE, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|----------|
| - Monsieur BERTON Pierre - propriétaire | 73 parts |
| - Monsieur BERTON Romain - propriétaire | 50 parts |
| -Monsieur BERTON Michel -propriétaire | 9 parts |

Total des parts présentes, CENTS TRENTE DEUX PARTS, sur les CENTS CINQUANTE parts composant le capital social.

Monsieur BERTON Pierre, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017
Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Rémunération de la gérance
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

PB MB RB

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice 2017 de la manière suivante :

Bénéfice 2017 à affecter 10,438 €

AFFECTATION

Report à nouveau: 10,438 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

Pour l'exercice 2017, le gérant a perçu une rémunération de 21,250€ pour l'exercice 2018 le gérant aura droit à une rémunération de 46,000 € plus charges sociales et éventuellement à un intéressement sur le chiffre d'affaires

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et l'associé.

M BERTON Pierre



M BERTON Romain



M BERTON Michel

